



LES DISPOSITIFS D'AIDE

SAISON 2023 / 2024

Sortir :

Pour l'obtenir, vous devez vous rendre au local de l'USSG (2, rue des sports) :

- présenter la carte Korrigo/Sortir
- la secrétaire vous donne un document précisant le montant de l'aide
- le donner à la trésorière du foot avec le complément du règlement

Le montant de cette aide est en fonction des ressources

Pass'Sport :

Ce dispositif concerne :

- enfant né entre le 16 septembre 2005 et le 31 décembre 2017
- bénéficiaire de l'allocation de rentrée scolaire 2023-2024 (ARS)

Vous devrez fournir les pièces justificatives suivantes :

- le courrier envoyé par la CAF
- l'attestation d'allocation de rentrée scolaire

Le montant de cette réduction sera de : 50 €

Coupons sport :

Ce dispositif concerne :

- enfant né entre le 1er janvier 2008 et le 31 décembre 2012
- bénéficiaire de l'allocation de rentrée scolaire 2023-2024 (ARS)

Vous devrez fournir les pièces justificatives suivantes :

- une pièce d'identité ou un livret de famille
- l'attestation d'allocation de rentrée scolaire

Le montant de cette réduction sera selon votre situation :

- licence d'un montant entre 45 € et 90 € : 20 €
- licences d'un montant supérieur à 91 € : 40 €